



Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 20 décembre 2023

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre de l'Environnement et à Madame la ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

Comme récemment annoncé par le ministre de l'Environnement, les aides financières pour la promotion de la mobilité électrique et de la mobilité active, en particulier le régime d'aide «Clever fueren», seront prolongées jusqu'au 30 juin 2023.

Dans ce contexte, nous voudrions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Environnement et à Madame la Ministre :

- Concernant le régime d'aide « Clever fueren » pour les subventions de voitures électriques, quels sont les types de véhicules qui ont bénéficié de ce régime pour les années 2021 et 2022 ? Dans quelles catégories de prix se situent ces voitures ?
- Est-ce que le ministre de l'Environnement envisage de maintenir le régime de subventions pour les voitures électriques moins efficaces en énergie, notamment celles dont la consommation dépasse le seuil de 180 Wh/km ? Quelle est la position du ministère à ce sujet ?
- Quelle est la répartition des parts de marché des nouvelles immatriculations de véhicules par type de motorisation depuis 2019 jusqu'à la date la plus récente disponible ?
- Quel a été le niveau des émissions de gaz à effet de serre du secteur du transport pour les années 2021 et 2022 ? La tendance actuelle est-elle conforme aux objectifs de réduction d'émissions fixés pour 2030 ?
- Quelle a été l'évolution du parc automobile au Luxembourg au cours des cinq dernières années, en mettant l'accent sur les différents types de propulsion (thermique, électrique, hybride, etc.) ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Yves Cruchten  
Député

Mars Di Bartolomeo  
Député